



Code d'Éthique

Entraîneurs

Ce code se veut un énoncé explicite des critères rigoureux d'attitude et de conduite exigés des entraîneurs, des entraîneurs adjoints et de tout tiers appelé à intervenir directement ou indirectement au plan de la supervision des joueurs ou de la gestion des équipes du Club.

Il est attendu en tout temps de ces personnes de faire preuve de courtoisie, de professionnalisme, d'un esprit sportif, d'un sens éthique et d'une moralité de conduite exemplaires. Le non-respect du présent code est passible de mesures disciplinaires déterminées par le Club et peut conduire à la suspension temporaire ou permanente des privilèges d'adhésion ou du mandat d'entraîneur.

Obligations envers les joueurs

- L'entraîneur ne doit jamais aspirer à gagner au détriment de la sécurité et du bien-être des joueurs. Il importe d'encourager la victoire résultant d'une bonne préparation et d'un effort collectif d'équipe plutôt que d'en faire un défi personnel ou l'unique but recherché.
- Le rôle de l'entraîneur et le jeu de ses joueurs ne doivent jamais déroger des règles écrites et non écrites du soccer et des philosophies du Club.
- Il incombe à l'entraîneur de proscrire toute conduite antisportive sous quelque forme que ce soit, notamment de ne jamais tenter de tirer d'avantages indus sur l'adversaire en omettant de faire jouer chacun des joueurs pour un minimum d'une demie par match ou par la substitution de joueurs non-admissibles.
- Il incombe à l'entraîneur de proscrire toute conduite antisportive sous quelque forme que ce soit, notamment de ne jamais tenter de tirer d'avantages indus sur l'adversaire en omettant de faire jouer chacun des joueurs pour un minimum d'une demie par match ou par la substitution de joueurs non-admissibles.

Obligations envers le Club

- L'entraîneur est tenu d'observer tous les règlements et politiques du Club, de l'Association régionale de soccer (ARS) de Laval et de Soccer Québec, particulièrement en ce qui a trait à la formation des équipes ainsi que l'admissibilité et la participation des joueurs. Ainsi, il incombe à chacun de bien connaître et saisir ces règles
- Le perfectionnement des joueurs sous la supervision de leur entraîneur et de leur participation aux pratiques et aux matchs est indispensable à leur évolution et à celle du soccer. Sur ce plan, l'entraîneur est tenu de faire valoir les principes, l'intégrité et la dignité de ce sport en tout temps.
- Tout problème ou conflit non résolu entre les entraîneurs, entraîneurs adjoints, membres ou autres doivent être transmis au comité exécutif du Club dans les plus brefs délais et ne jamais nuire aux activités du Club ni diverger des philosophies et objectifs du Club.



Obligations rattachées aux lois du jeu

- L'entraîneur est tenu de se familiariser avec les lois du jeu de la FIFA et de Soccer Québec, tout comme il lui appartient de faire connaître le but et l'application des règles du jeu à ses joueurs. Entre autres, il lui fait se conformer et de faire respecter la lettre et l'esprit des lois du jeu.
- L'entraîneur est entièrement responsable de la conduite de ses joueurs sur le terrain et doit ainsi veiller à ce qu'elle ne déroge en rien au présent code d'éthique ni aux philosophies du Club.
- Il incombe à l'entraîneur d'inculquer à ses joueurs les valeurs fondamentales d'un bon esprit sportif.

Obligations à l'égard des officiels

- Les officiels doivent pouvoir compter sur l'appui des entraîneurs, des joueurs, des membres de la ligue et des spectateurs en toutes circonstances. Critiquer l'arbitre nuit à l'esprit et à l'image du jeu. L'entraîneur doit toujours *adopter une telle conduite ou d'inciter d'autres personnes à critiquer les officiels en présence des joueurs.*
- L'entraîneur doit créer de bons liens de communication avec les officiels pour permettre aux parties de mieux faire valoir les problèmes et les conflits relevant de leurs domaines respectifs. Cette façon de faire donne l'exemple aux joueurs d'une collaboration mutuelle avantageuse.
- Que ce soit avant, pendant ou après les matchs, il importe de toujours traiter les arbitres avec égards, de s'adresser à eux de manière respectueuse et courtoise. Le respect professionnel se doit d'être mutuel et ne laisser aucune place aux échanges ni gestes injurieux de la part d'arbitres, d'entraîneurs, de membres de la ligue ou de joueurs. L'entraîneur ne doit jamais inciter un joueur ni un spectateur à nuire au bon déroulement du jeu
- Toute rétroaction pertinente ou commentaire constructif doit être fait sous forme écrite et soumis à l'arbitre en chef du Club

Obligations pendant les matchs et en toutes circonstances

- La conduite d'un entraîneur doit être d'une telle irréprochabilité qu'au-delà d'enrichir son image en tant qu'individu, elle vient rehausser celle de son équipe, du Club et du soccer. Cette condition est d'autant plus attendue de lui pendant les matches.
- Avant chacun des matchs, une rencontre s'impose entre entraîneurs rivaux pour favoriser l'échange de propos professionnels et amicaux. Bien que chacun soit en mesure de reconnaître le défi que pose la compétition, l'adversité ne doit jamais avoir préséance sur un professionnalisme exemplaire.



-
- Pendant les matches, l'entraîneur doit demeurer le plus imperturbable possible et d'adopter une attitude respectueuse envers ses joueurs. Il doit se tenir à une distance d'au moins 3 m de la ligne médiane séparant les deux camps et à 6 m de la ligne de but, soit de l'extrémité du terrain. L'attitude de l'entraîneur face aux arbitres, aux spectateurs, aux membres de la ligue et à l'ensemble des joueurs doit toujours être mesurée et sans manifestations particulières.
 - Il est impropre à l'éthique et jugé passible de mesures disciplinaires qu'un entraîneur se permette une altercation verbale avec le camp adverse, des arbitres ou des joueurs au banc pendant le déroulement d'un match. Toute forme d'altercation physique est considérée particulièrement préjudiciable et d'autant plus passible de mesures disciplinaires imposées par le Club.
 - L'entraîneur doit collaborer à la préparation adéquate et au bon entretien des terrains et des surfaces de jeux assignés ou sollicités.



Joueur

Le non-respect du présent code est passible de mesures disciplinaires déterminées par le Club et peut conduire à la suspension temporaire ou permanente

Engagements des athlètes

- Je saisis que l'essentiel du sport est d'aspirer à la réalisation personnelle et à l'excellence par la voie d'un effort véritable et honnête.
- Je m'engage à prendre part à ce sport avec intégrité et à ne chercher la victoire que par un effort véritable et honnête
- Je m'engage à apprendre, comprendre et respecter les règles écrites et non écrites (de franc jeu) de ce sport.
- Je considère que la violence physique et l'intimidation minent le sport et refuse ainsi de recourir à ces tactiques.
- Je comprends que les arbitres, mes coéquipiers et adversaires font tous partie

Les obligations des athlètes

- Respecter son engagement envers son équipe en fournissant les efforts nécessaires
- Jouer sans tricher
- Être modeste dans la victoire et ne jamais ridiculiser un adversaire plus faible
- Savoir perdre avec dignité
- Se rappeler que le soccer est un sport d'équipe et qu'on ne peut gagner sans ses coéquipiers, si talentueux qu'on soit
- Respecter les décisions des officiels et ne pas mettre en doute leur compétence ni leur honnêteté
- Toujours tenir un langage poli, exempt de toutes références haineuses



Parent

Le non-respect du présent code est passible de mesures disciplinaires déterminées par le Club et peut conduire à la suspension temporaire ou permanente

Les obligations des parents

- Connaître les limites de son enfant et respecter ses choix
- Apprendre à l'enfant à jouer pour le plaisir, mais avec sérieux
- Éviter toute incitation à la violence et ne pas utiliser de propos injurieux
- Reconnaître que l'entraîneur est le seul habilité à diriger l'équipe
- Apprendre à l'enfant à être humble dans la victoire et digne dans la défaite
- Respecter les décisions des officiels, si douteuses qu'elles puissent paraître
- Se rappeler que sur le terrain comme à la maison il reste un modèle pour son enfant
- Reconnaître que les athlètes font du sport pour leur propre plaisir et non pour me divertir
- Éviter d'utiliser un langage incorrect ou de harceler les athlètes, les entraîneurs, les officiels ou les autres spectateurs.
- Respecter les athlètes, entraîneurs et participants des équipes adverses.
- Avoir des attentes réalistes. Être conscient que les athlètes ne sont pas des athlètes professionnels et qu'ils ne doivent pas être jugés d'après les normes appliquées aux professionnels.